

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 21 février, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur **Nicolas GOUBIN, Maire.**

Présents : Jacques SARRAZIN, Jean-Claude COGE, Jean-Paul BONZOM, Christian QUENTIN, Catherine DESCROIX-CAVÉE,

Absents excusés : Rodolphe DUMOULIN (pouvoir à Jacques SARRAZIN), Vincent VEILLARD (pouvoir donné à Jean-Claude COGE), Laurent PATIN (pouvoir à Jean-Paul BONZOM) Marylène COCKENPOT (pouvoir donné à Catherine CAVÉE-DESCROIX)

Secrétaire de séance : Christian QUENTIN

Approbation du Procès-verbal du 21 janvier 2025

CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Réf : 2025210201

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31 ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'arrêté en date du 22 août 2023 fixant les lignes directrices de gestion.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial sur la détermination du taux de promotion pour le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 100 %

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 juin 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour tenir compte de cette évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions des services techniques

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE ▪ la suppression, à compter du 1^{er} mars 2025 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique territorial,

▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

ADPOTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} mars 2025

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

FIXATION LES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE : VALIDATION

Réf 2025210202

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal qu'un projet de délibération en date 21 janvier 2025 pour la détermination du taux à 100 % de promotion pour le grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour 2025 avait été élaboré en vue d'une saisine du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de l'Oise.

Par procès-verbal du 30 janvier 2025, le CST a rendu un avis favorable à l'unanimité sur ledit projet de délibération.

Monsieur le Maire propose de ne faire aucun changement et demande à son conseil municipal d'approuver le projet du 24 janvier 2025.

Le Conseil Municipal décide :

De fixer le taux d'avancement de grade à 100% pour 2025 tel qu'il a été présenté au Comité Social Territorial.

DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE DE SAINT THIBAULT

Réf : 2025210203

Suite à la création de poste en date du 06/04/2000 d'un agent d'entretien polyvalent à 35 heures à compter du 01/09/2000, le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général de l'Oise, une subvention pour l'école de Saint Thibault qui comprend 17 enfants pour l'année scolaire 2024-2025.

SUBVENTIONS 2025 VERSÉES AUX ASSCIATIONS

Réf : 2025210204

Le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2025, les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant en euros
Comité des fêtes de SAINT-THIBAULT	1 400
Le souvenir Français de Grandvilliers	100
L'outil en main	100
L'amicale des Sapeurs Pompier de Grandvilliers	100
Association des croix et calvaires de l'Oise	100

Epicerie solidaire de Formerie	100
ARC de Grandvilliers	100
TOTAUX	2 000

TONTE ESTIVALE

Pour la période estivale 2025, Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de valider le devis présenté pour déléguer la tonte des hameaux de La Mottelette, Les Calais, Haleine à l'entreprise Jardipaysage. Soit 7 956.00 €HT / 9 547.20 €TTC

Le Conseil Municipal valide ledit devis.

COMPTE FINANCIERS UNIQUES 2024 ET BUDGETS PRIMITIFS 2025 :

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 ainsi que le Budget primitif 2025, le conseil Municipal accepte les différentes propositions de ce dernier.

Et précise qu'ils seront votés le 21 mars 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

Affaire 6 rue Anicet Corniquet

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il s'est rendu chez l'entreprise Sebstrans pour le stopper dans ces constructions où aucun permis de construire n'a été déposé. Il signale qu'un délai de 2 semaines soit jusqu'au 7 mars 2025 leur a été donné pour régulariser l'ensemble des constructions illicites. Un architecte a pris contact avec M. le Maire à ce sujet. A suivre.

Subventions 2025

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que toutes les subventions ont été demandées (Département, Préfecture). En revanche, pour la région cela se fera en fin d'année 2025.

RSA

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que toute personne percevant un RSA peut travailler 15 heures par semaine si la commune en fait la demande.

PLU

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il sera questionné sur le devenir de certaines parcelles constructibles sur la commune à savoir s'il y a des projets de construction réelle.

Gravillonnage :

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une réunion avec la CCPV est fixé au mardi 26 février à 11h. A cette occasion le devis portera sur la route de l'entrée d'Haleine (croisement) jusqu'au cimetière ainsi que la rue du chèvrefeuille à Hennicourt

En parallèle, un devis a été demandé à DTP2i pour un montant de 9 939 €HT 11 916 €TTC

Don

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que M. et Mme DE BRACKELEIRE souhaite faire le don d'une vierge pour la chapelle d'Haleine. Un courrier officiel précisant ce dernier leur sera demandé.

49 rue Anicet Corniquet

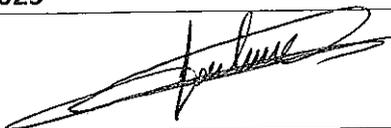
Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une verbalisation a été effectuée à l'encontre des propriétaires des véhicules en stationnement gênant devant le 49 rue de l'église Avec une obligation de les retirer. Le propriétaire de ces appartements est prévu que si rien ne change il y aura une interdiction définitive venant de la commune d'y stationner.

Monsieur Jean-Claude COGE alerte M. le Maire que des agriculteurs continuent de nettoyer les voies communales avec leur godet.

M. le Maire répond qu'il va se renseigner de la législation et envoyer un courrier aux agriculteurs concernés

Séance close 20h58

Prochaine réunion le 21 mars 2025

SIGNATURES DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2025	
Nicolas GOUBIN, Maire	
Christian QUENTIN Secrétaire de séance	